

CERTIFIÉ
CONFORME



26 NDN
Société à Responsabilité Limitée
Au capital de 6.000 €
Siège Social : 26 RUE NOTRE DAME DE NAZARETH
75003 PARIS
800 322 414 RCS PARIS

PROCES - VERBAL DE
L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE
DU 2 JUIN 2025

L'an deux mill vingt - cinq,
Le 2 juin, à 18 heures,

les associés de la société **26 NDN**, société à responsabilité limitée au capital de 6.000 €, divisé en 100 parts de 60 €, se sont réunis en Assemblée Générale extraordinaire au siège social sur convocation de la gérance.

Sont présents :

Monsieur RAPHAEL SMADJA possédant 34 parts sociales,
Monsieur JONATHAN SMADJA possédant 33 parts sociales,
Monsieur BENJAMIN SMADJA possédant 33 parts sociales,

Total 100 parts

L'Assemblée est présidée par Monsieur ALAIN SMADJA, gérant non associé.

Le Président rappelle que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Poursuite de l'activité de la société malgré la perte de plus de la moitié du capital social,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition des membres de l'Assemblée :
- Les statuts de la société.

Le Président déclare que les documents prévus par les dispositions législatives et réglementaires ont été tenus à leur disposition au siège social pendant le délai fixé par lesdites dispositions.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration. Le Président déclare la discussion ouverte.

Diverses observations sont échangées puis personne ne demandant plus la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

AS

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport de la gérance, décide la poursuite de l'activité de la société malgré la perte de plus de la moitié du capital social.

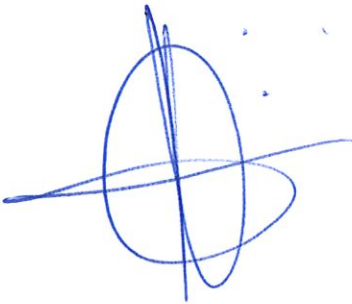
L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé après lecture par le gérant.

ALAIN SMADJA

A handwritten signature in blue ink, consisting of a large, stylized 'S' shape with a vertical line through it and a horizontal line extending to the left.